



Formation Jeunesse

Aperçu :

- Bon à savoir
- Formations
- Transferts
- Passerelles
- Profils d'exigences

Phase transitoire 2016 – 2017

Bon à savoir

Les nouvelles fonctions de cadre* permettent l'autonomie et la marge de manœuvre que requièrent la formation ludique et technique ainsi que l'ac-compagnement de groupes jeunesse. En condensant les formations dans le temps, on a créé les bases nécessaires pour un développement permanent.

Des transferts aussi simples que possible et faisant gagner un maximum de temps vers des fonctions de cadre au sein de la section de samaritains ont également été pris en compte.

Nouvelle structure de la formation
Dans le cours présentiel, le transfert théorie-pratique est mis au premier plan. C'est la raison pour laquelle la théorie est enseignée en amont au moyen du eLearning, de l'étude personnelle et de tâches. Ceci se passera désormais via la nouvelle plate-forme d'apprentissage « myLearning ».

Quand auront lieu les formations pilotes ?

Pour les participants germanophones, les formations pilotes auront lieu au printemps 2016.

Pour les participants francophones, les formations pilotes auront lieu au printemps 2017.

Toutes les formations seront organisées 2 fois par an.
A partir de 2017, il sera possible de suivre la formation de moniteur jeunesse ASS en deux ans.

Important : devoir de formation continue
Le moniteur de section jeunesse est contraint de tenir à jour son niveau personnel 2 (7 h pendant 2 ans). La formation continue didactique est définie par l'ASS.

Travailler avec des enfants et des jeunes

Sur la base de leur formation, moniteurs jeunesse ASS, formateur jeunesse ASS et chef de groupe jeunesse ASS sont tous aptes à travailler avec des enfants et des jeunes.

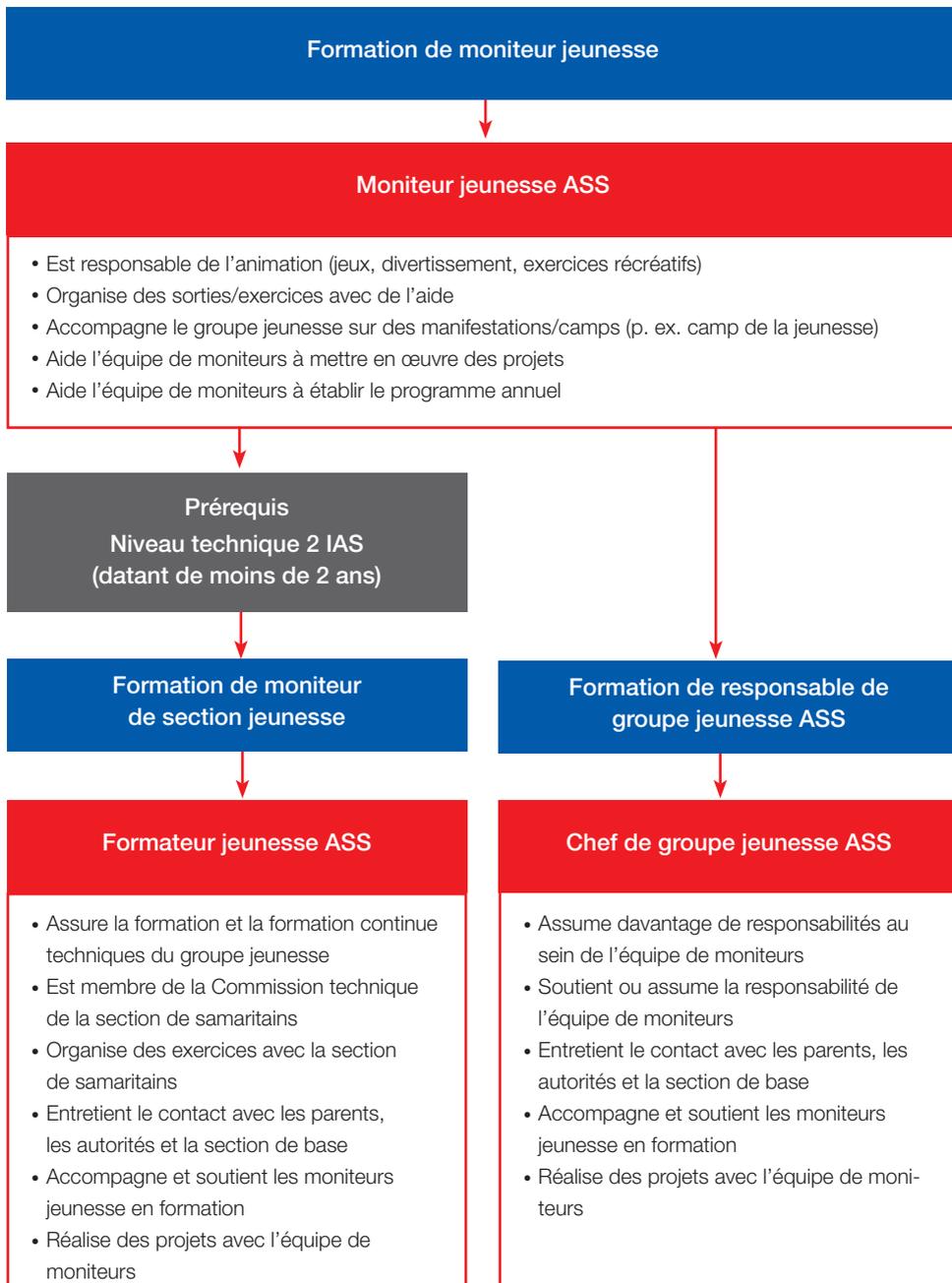
Les titulaires de toutes les autres fonctions doivent suivre la passerelle « Travailler avec des enfants et des jeunes ». Vous trouverez les dates correspondantes dans l'Extranet.

D'autres questions ?

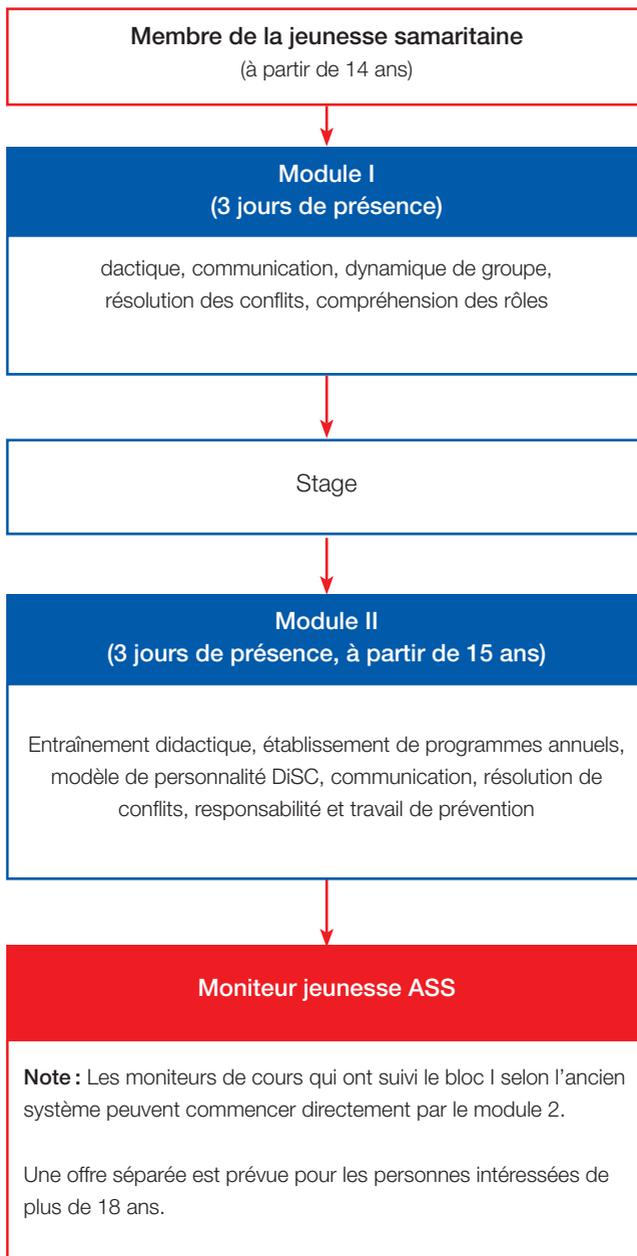
Pour toute question, veuillez contacter :
Conny Piller, responsable du projet
conny.piller@samariter.ch

*Toutes les désignations de fonctions doivent encore actuellement être considérées comme des titres de travail.

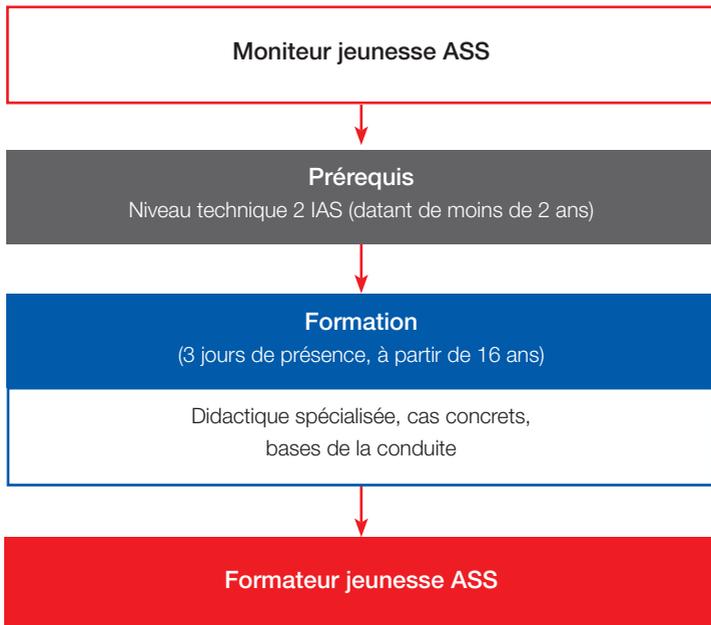
La nouvelle architecture de formation Jeunesse



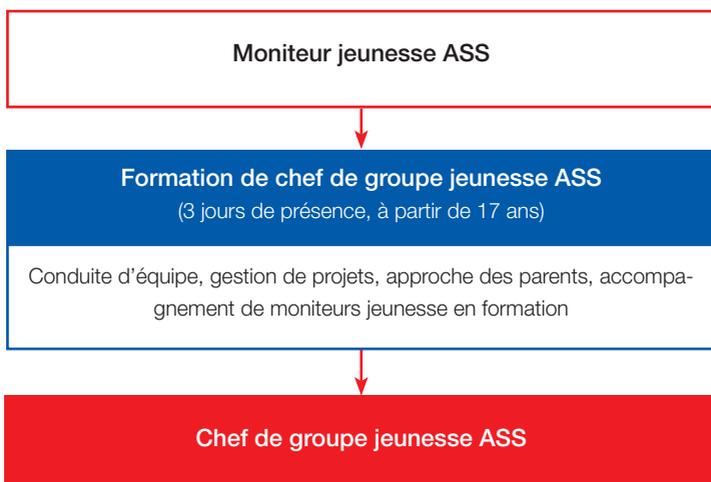
Formation de moniteur jeunesse ASS



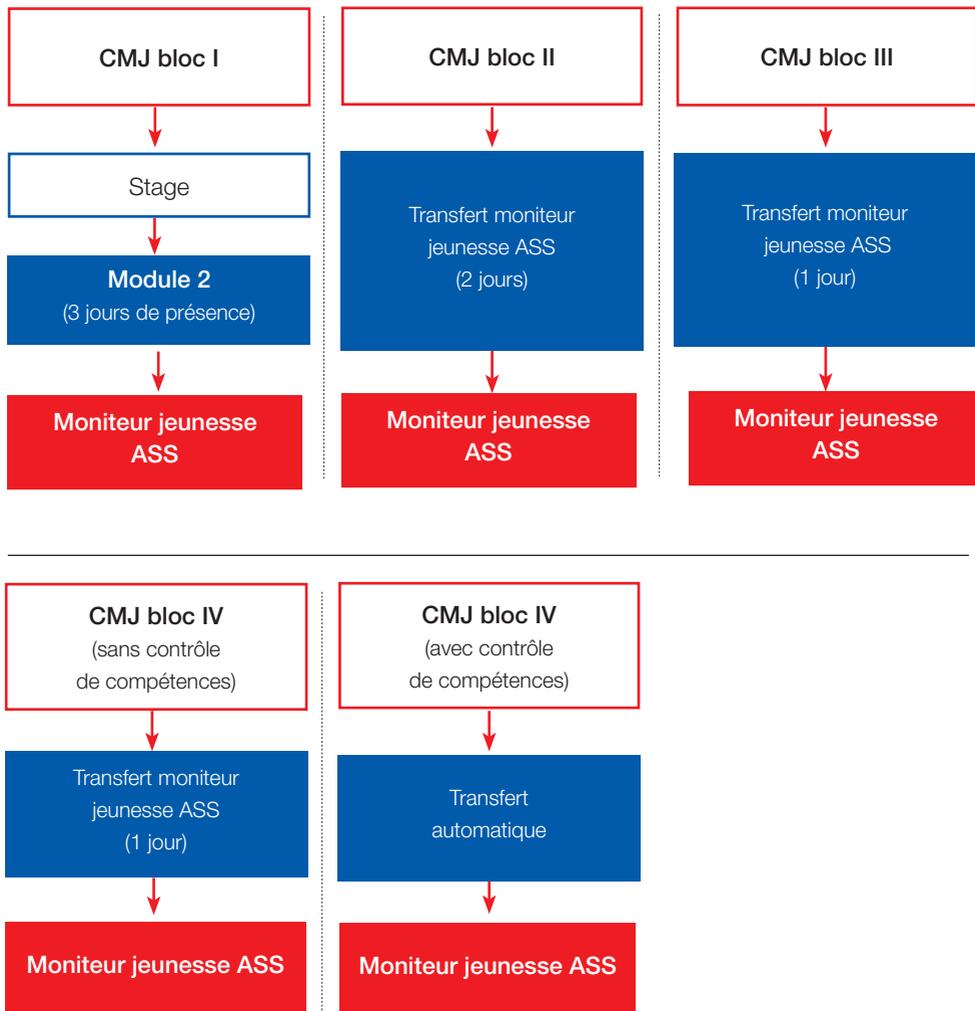
NOUVEAU : formation de moniteur jeunesse ASS → formateur



NOUVEAU : formation de chef de groupe jeunesse ASS



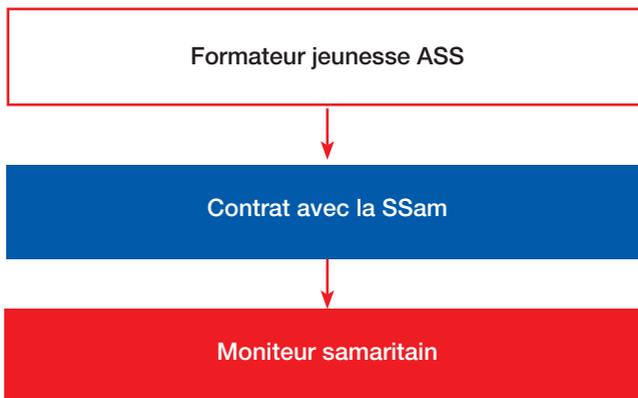
Vue d'ensemble du transfert vers le moniteur jeunesse ASS



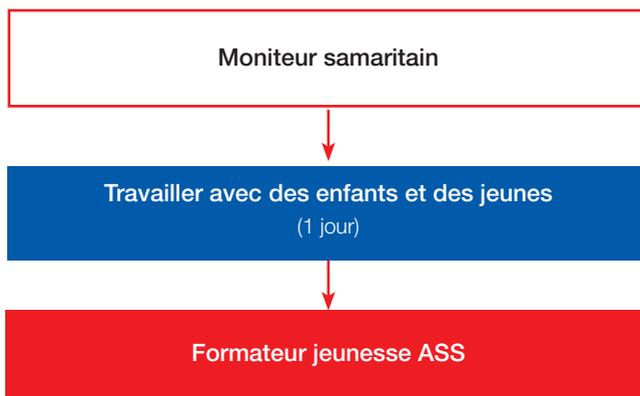
Transfert CMJ bloc II : 7 novembre 2015 (1^{er} jour)
5 ou 6 mars 2016 (2^e jour)

Transfert CMJ blocs III et IV : 5 ou 6 mars 2016 (2^e jour)

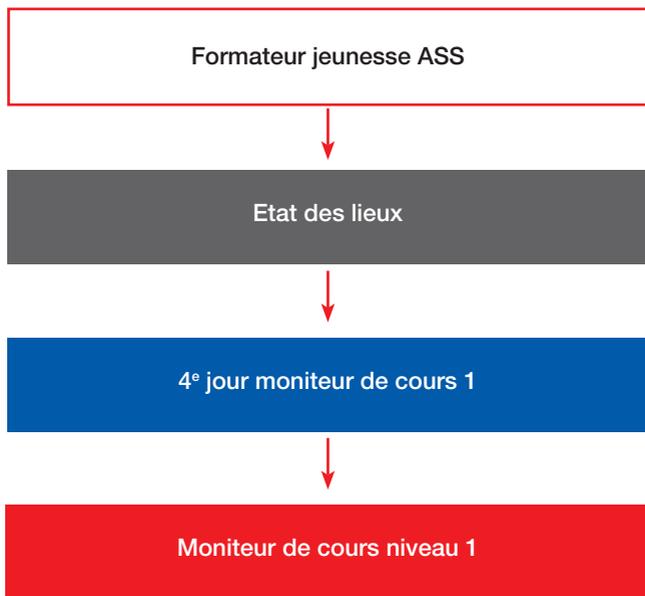
Transfert Suisse romande Pâques 2016 (2 jours)



Après avoir signé le contrat, le candidat endosse la fonction de moniteur samaritain ASS. Les mêmes conditions que pour la formation pour adultes s'appliquent alors pour lui. Cela signifie que le candidat doit acquérir le niveau personnel 3 dans les 2 ans qui viennent.



NOUVEAU : passerelle moniteur de section jeunesse → moniteur de cours 1



Profils d'exigences

Moniteur jeunesse ASS

Investissement en temps minimum :

- 8 h de travail au sein du groupe jeunesse par an
- Env. 20 h de préparation par an
- Formation continue selon les règlements de l'ASS (en préparation)

- 14 ans minimum
- Plaisir à travailler avec des enfants et des jeunes et avec des moniteurs jeunesse en devenir
- S'identifie au mouvement samaritain et est loyal
- Souple, flexible, ouvert
- Bonne présentation
- Capacité à s'imposer
- Sociable
- Capacités créatives
- Capable de travailler en équipe
- Possède des capacités linguistiques et sait s'exprimer de façon adéquate
- Intégré dans la vie de la section

Formateur jeunesse ASS

Investissement en temps minimum :

- 8 h d'enseignement au sein du groupe jeunesse par an
- Env. 30 h de préparation par an
- 8 h de participation à des exercices dans la section de samaritains
- Formation continue : formation continue technique de 7 h tous les 2 ans (niveau 2), la formation continue didactique est définie par l'ASS

- 16 ans minimum
- Niveau technique 2 (datant de moins de 2 ans)
- Plaisir à travailler avec des enfants et des jeunes et avec des moniteurs jeunesse en devenir
- Goût pour l'enseignement de contenus techniques
- Capacités créatives
- Capacités spirituelles, intellectuelles et physiques à atteindre les objectifs de la formation et de la formation continue
- S'identifie au mouvement samaritain et est loyal
- Souple, flexible, ouvert
- Bonne présentation
- Sociable
- Capacité à s'imposer
- Capable de travailler en équipe
- Capable de gérer des conflits
- Intégré dans la vie de la section
- Capable de réfléchir sur lui-même
- Possède des capacités linguistiques et sait s'exprimer de façon adéquate
- Assume des responsabilités
- Respecte les directives de l'Alliance

Chef de groupe jeunesse ASS

Investissement en temps minimum :

- 10 h de travail au sein du groupe jeunesse par an
- Env. 20 h de préparation par an
- Formation continue selon les règlements de l'ASS (en préparation)

- 17 ans minimum
- Plaisir à travailler avec des enfants et des jeunes et avec des moniteurs jeunesse en devenir
- Goût pour la mise en œuvre et la réalisation de projets
- S'identifie au mouvement samaritain et est loyal
- Capacités créatives
- Souple, flexible, ouvert
- Bonne présentation
- Sociable
- Capable de travailler en équipe
- Capable de gérer des conflits
- Capacité à s'imposer
- Intégré dans la vie de la section
- Capable de réfléchir sur lui-même
- Possède des capacités linguistiques et sait s'exprimer de façon adéquate
- Respecte les directives de l'Alliance



Alliance suisse des samaritains ASS
Martin-Disteli-Strasse 27
4601 Olten
www.samaritains.ch